

(Texte)

Je tiens à remercier l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) et tous ceux qui, tout à l'heure, ont manifesté par leurs applaudissements leur appréciation des services que j'ai pu rendre au cours de la présente session. Soyez certains qu'en tout temps j'ai apprécié la collaboration de M. l'Orateur et celle que m'ont accordée les honorables députés de la Chambre. Grâce à leurs conseils et à leur encouragement, j'ai pu améliorer, à l'occasion, mes décisions.

(Traduction)

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, un mot pour dire que les paroles bienveillantes du chef de notre parti à votre égard, s'adressent aussi à l'Orateur suppléant, au président suppléant des comités et aux fonctionnaires de la Chambre. Quant aux paroles bienveillantes qu'il a prononcées à l'égard des députés ministériels, pour éviter tout malentendu, je ne veux pas que les députés ministériels supposent que nous croyons enterrer le gouvernement.

(La séance, suspendue à six heures et vingt-six minutes du soir, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

### LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 6 septembre 1958

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Robert Taschereau, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat à huit heures du soir, aujourd'hui, 6<sup>e</sup> jour de septembre 1958, afin de proroger la première session de la vingt-quatrième législature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 Le secrétaire administratif  
 du Gouverneur général,  
 J.-F. Delaute.

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, le député de Son Excellence le Gouverneur

général a bien voulu donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à James Ross MacLaren Paul.  
 Loi pour faire droit à Barbara Golebiowski Lorens.

Loi pour faire droit à Nicholas Vogel.

Loi pour faire droit à Viola Mary White Witt.

Loi pour faire droit à Joseph-Lucien-Roland Richer.

Loi pour faire droit à Marc Baillargeon.

Loi pour faire droit à Lucille Perrin Ballard.

Loi pour faire droit à Barbara Rae Lynch Harding.

Loi pour faire droit à Estelle Leblanc Hébert.

Loi pour faire droit à Georgiu Panajiotis Yarenis.

Loi pour faire droit à Shirley Watson Pennoyer.

Loi pour faire droit à Anastasia Gorshko Hruby, autrement connue sous le nom de Ann Gorshko Hruby.

Loi pour faire droit à Edwin Showler.

Loi pour faire droit à Nikolaj Kurdiaszow.

Loi pour faire droit à Johann Schneider.

Loi pour faire droit à Lise Beaudry Livingston.

Loi pour faire droit à Beverly Georgina Berry Turpin.

Loi pour faire droit à Shirley Eileen Ferris Mac-Tavish.

Loi pour faire droit à Maurice Turcotte.

Loi pour faire droit à Christina Maxwell Biggs Sanderson.

Loi pour faire droit à Thomas Patrick Heavers.

Loi pour faire droit à Josephine Gertrude Rice Thornhill.

Loi pour faire droit à Ruth Gruber Sosnowsky.

Loi pour faire droit à Samuel Wasserman.

Loi pour faire droit à Celia Bernhaut Jamensky.

Loi pour faire droit à Mary Elizabeth Rainsborough Archer Rudner.

Loi pour faire droit à Waldo John Brayton.

Loi pour faire droit à Jean-Paul Camire.

Loi pour faire droit à Evelyn Zigayer Sedawey.

Loi pour faire droit à Eleanor Wanda Leshynska Ross.

Loi pour faire droit à Irène Rondeau Desbiens.

Loi pour faire droit à Victor Patrashevics.

Loi pour faire droit à Joseph-Adrien-Octave Guillotte.

Loi pour faire droit à Jeannette Jaslow Feifer.

Loi pour faire droit à Edith Rosen Browman.

Loi pour faire droit à Paul-Émile Papineau.

Loi pour faire droit à Joan Patricia Gatien Juzenko.

Loi pour faire droit à Myrto Mona Diane Chevrete Cadieux.

Loi pour faire droit à Andrzej Skarzynski.

Loi pour faire droit à Otta Zilkeln.

Loi pour faire droit à Léo Milette.

Loi pour faire droit à Angelina Di Battista Overland.

Loi pour faire droit à Robert Herman Kashower.

Loi pour faire droit à Evelyn Mills Miles.

Loi pour faire droit à Margaret Alguire Kernaghan.

Loi pour faire droit à Georges-Albert Héту.